

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-692922

112058



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e) : 01929

Société : RAM

Matricule :

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom :

ZAGHLOUL MOHAMED.

Date de naissance :

14-10-56

Adresse :

LOT ALLAINOUR LOT 447 CASA

Tél. :

0661187641

Total des frais engagés :

9390,70 Dhs

Dr. ACHAGRA OUMAIMA

Maladies et Chirurgie des Yeux

19, Bd. Mohammed V - Casablanca

Tél : 05 22 20 45 45

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

06.04.2022

Nom et prénom du malade :

ZAGHLOUL

10117160

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

AFEZION

ocu hile

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 05.04.22

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06.04.22	C.s	-	200.00	INP : 03.06.2018 Dr ACHAGRA OUMAIMA Maladies et Chirurgie des Yeux 34. Mohammed Z. Casablanca B.B. 44

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>البيانات المطلوبة</p> <p>PHARMACIE DES PHOSPHATE</p> <p>Dr. ZEINENE Nadia</p> <p>1. Bld. Al Ahsa Hay Hassani - Casablanca.</p> <p>05 22 09 85 30</p>	06/06/98	90,70 D.F

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

Docteur Oumaïma ACHAGRA

OPHTHALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies
& Chirurgie des Yeux

Esthétique et Pathologie des Paupières

Chirurgie du Strabisme

Chirurgie de la Cataracte

Diplômée des Universités de Paris

Ancien Attaché des Hôpitaux de Paris

Horaires : 9h à 16h

Sur Rendez - vous

الدكتورة أميمة أشخرا

إختصاصية في أمراض وجراحة العيون

تجميل وأمراض الجفن

طب وجراحة الحول

خريجة جامعة باريس

الاستقبال : 9 صباحا إلى 4 بعد الزوال

بالموعد

06/04/2022

Casablanca, le

Monsieur ZAGHLOUL Mohamed

90,70 Dhs

- OPATANOL

1 goutte, le matin et soir, dans les deux yeux, pendant 1 mois



صيدلية الماجد
D'ABDERRAHMANE
HARAJ
des PHOSPHATES
SOTHEMA Nacfa
Rue Hassanii - Casablanca
Tél : 05 22 27 13 97
Fax : 05 22 27 08 85 30

6 118001 070442
Laboratoires Sotema Bouskoura
Opatanol® 1mg/ml collyre en solution
Flacon de 5 ml
FIC 96R1/20 DMP/21/MAJ
AMM Maroc N° 96R1/20 DMP/21/MAJ
PPV : 90,70 DHS
407253 MA

Dr. ACHAGRA OUMAIMA
Maladies et Chirurgie des Yeux
39, Bd. Mohammed V - Casablanca
Tél : 27 - 66 - 77

En cas d'urgence, contacter la Clinique RACHIDI : 05 22 22 12 96

39, شارع محمد الخامس - قرب سينما أ.ب.س. - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 27 66 77 / 05 22 27 13 97

39, Bd. Mohammed V - Près Cinéma ABC - CASABLANCA - Tél. : 05 22 27 66 77 / 05 22 27 13 97

البريد الإلكتروني : GSM : 06 62 18 38 27 - E-mail : cabinetdocteurachagra@gmail.com

Docteur Oumaïma ACHAGRA

OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies
& Chirurgie des Yeux

Esthétique et Pathologie des Paupières

Chirurgie du Strabisme

Chirurgie de la Cataracte

Diplômée des Universités de Paris

Ancien Attaché des Hôpitaux de Paris

Horaires : 9h à 16h

Sur Rendez - vous

الدكتورة أميمة أشڭري

اختصاصية في أمراض وجراحة العيون

تجميل وأمراض الجفن

طب وجراحة الحول

خريجة جامعة باريس

الاستقبال: 9 صباحا إلى 4 بعد الزوال
بالموعد

Casablanca, le 06/04/2022

Monsieur ZAGHLOUL Mohamed

LUNETTES PROGRESSIFS Organiques

Oeil Droit : -1,00 (-0,50) à 120° , Addition + 3,00

Oeil Gauche : -2,50 , Addition + 3,00

AMINCIS

ANTI-REFLET

MONTURE+VERRES

OPTICAL AUDITION
Opticien Optométriste
Parc Plaza Andalucia El Mansour
et Youssef Ben Tachfine, N°1-Mohammedia
Tél: 05.24.30.47.13

Dr. ACHAGRA OUMAIMA
Maladies et Chirurgie des Yeux
39, Bd. Mohammed V - Casablanca
Tél: 27-66-77

En cas d'urgence, contacter la Clinique RACHIDI : 05 22 22 12 96

05 22 27 66 77 / 05 22 27 13 97 : شارع محمد الخامس - قرب سينما أ.ب.س. - الدار البيضاء - الهاتف :

39, Bd. Mohammed V - Près Cinéma ABC - CASABLANCA - Tél.: 05 22 27 66 77 / 05 22 27 13 97

GSM : 06 62 18 38 27 - E-mail : cabinetdocteurachagra@gmail.com : البريد الإلكتروني

OPTICAL AUDITION

Client: Mr ZAGHLOUL MOHAMED

N° Facture: FZM6282204070456

Date: 07/04/2022

Désignation	Qté	Valeur TTC
Monture	1	2500.00
VERRE OD PROG ORG AR : -1.00 (-0.50 à 120°)	1	3500.00
VERRE OG PROG ORG AR : -2.50	1	3500.00
HT		7916.67
TVA 20.00%		1583.33
TTC		9500.00

OPTICAL AUDITION
Opticien Optométriste
Parc Plaza1, Angle Yaacoub El Mansour
et Youssef Ben Tachfine N°1-Mohammedia
Tel: 05.23.30.47.13

La présente facture est arrêtée à la somme: NEUF MILLE CINQ

PARC PLAZZA I, ANGLE YAACOUB EL MANSOUR, YOUSSEF BEN TACHFINE IMM. M N°1-MOHAMMEDIA

Tél: 05.23.30.47.13/ N°PATENTE: 14378870 / N°IF: 14378870 / N°RC: RCN 12303

ICE: 001509644000079/ INPE: 095013348 / Email: opticalaudition@gmail.com